



TRANSMIS LE 26/03/2024  
REÇU LE 26/03/2024  
AFFICHÉ LE 26/03/2024  
NOTIFIÉ LE 28/03/2024  
PUBLIÉ LE  
RECETOIRE LE 28/03/2024

2024/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

#### DÉLIBÉRATION N°27

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23CO88 – IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoints au Maire (\*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.**

**Conseillers Municipaux (\*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.**

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) : Marc SCHWEITZER.**

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) : Vincent MULOT.**

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) : Florent BATIER, Océane USTASE.**

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.**

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT à Vincent MULOT.**

#### ABSENTS

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA.**

**Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°27

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23CO88 – IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1 et L. 2124-2, R. 2124-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour l'impression du magazine d'information municipale,

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (12/01/2024), au BOAMP (12/01/2024) et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un accord-cadre relatif à l'impression du magazine municipal (23CO88),

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mars 2024 attribuant l'accord-cadre à la société GROUPE DES IMPRIMERIES MORAUULT,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'attribuer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre,

**APRÈS** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 4 mars 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 7 mars 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande publique

Question n°27 du CM du 21/03/2024 P 2/2

**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre relatif à l'impression du magazine municipal avec la société GROUPE DES IMPRIMERIES MORAUULT (sise 2 rue Torricelli - 75017 PARIS) pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

**Article 2 :** L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

**Article 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 :** PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 :** PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Le 28 mars 2024

Mme Jeanne Chamiers-Cugno



# Acte à classer

DEL21032024Q27

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-26T17-11-34.00 ( MI251889822 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240321-DEL21032024Q27-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23CO88 - IMPRESSION DU  
MAGAZINE MUNICIPAL - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR  
LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.  
Date de décision : 21/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.7. ACCORDS-CADRES  
1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 27 - CP - 23CO88 Impression  
Mag' v2.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/03/24 à 17:11

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 26/03/24 à 17:11

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 26/03/24 à 17:16